



Diminution souhaitée de 10 % en 2010 de la contrebande du tabac

Campagne de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation



par **Denis Fortin**

[Voir tous les articles de Denis Fortin](#)

Article mis en ligne le 10 mai 2010 à 16:04

[Soyez le premier à commenter cet article](#)

C'est sous le thème «Objectif contrebande 10 % en 2010» qu'a été lancée ce matin devant l'Assemblée nationale du Québec la campagne de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) visant à faire pression et à solliciter l'engagement des députés dans les circonscriptions visitées pour l'atteinte de cet objectif collectif pour que cesse la contrebande du tabac. «Nous voulons faire comprendre aux gouvernements que la contrebande du tabac est loin de s'estomper, a fait savoir le vice-président principal de l'ACDA, Michel Gadbois. Selon nos membres, les mesures mises en place pour contrer ce phénomène se sont avérées jusqu'à présent inefficaces. Pour cette raison, on a adopté une cible concrète de réduction de la contrebande au Québec de 10 % en 2010 pour en venir à bout une fois pour toutes.»



Trois intervenants majeurs de la campagne contre la contrebande du tabac; Michel Gadbois de l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation, Marc Fortin de l'Association des distributeurs aux petites surfaces alimentaires et Yves Servais de l'Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec.

Le vice-président de l'ACDA n'en revenait tout simplement pas des résultats d'une étude de consommation commandée par son association sur les cigarettes de contrebande à une firme spécialisée dans les analyses de marché.

La firme NIRIC a effectué de mars à mai 2010 une étude indépendante dans de nombreux sites dont six dans la région de Québec, soit devant l'Assemblée nationale, à l'école secondaire La Camaradière, sur la Grande-Allée, à l'Hôtel-Dieu de Québec, à Place Fleur de Lys et au ministère du Revenu de Sainte-Foy.

«Nous n'en sommes toujours pas revenus qu'aux abords du ministère du Revenu du Québec de Sainte-Foy, 11 % des 150 mégots ramassés sont des cigarettes de contrebande. Ce pourcentage atteint 25 % à l'Hôtel-Dieu et 24 % à l'école La Camaradière. Ce n'est pas normal de retrouver de telles cigarettes en si grand nombre près du ministère du Revenu», ajoute Michel Gadbois.

Ce dernier estime que le gouvernement a manqué son coup en pensant qu'en doublant les taxes sur un paquet de cigarettes, on diminuerait le nombre de fumeurs.

«Cette décision a plutôt eu comme effet de créer un marché illégal financé par les criminels. Nous pensons que si le gouvernement réduisait les taxes excessives sur le tabac, le problème se réglerait aussitôt. Il en serait de même si l'on faisait appliquer les lois sur les réserves. Comme on ne le souhaite pas de façon claire pour l'instant, ce sont les dépanneurs qui font les frais de cette hésitation», a déploré M. Gadbois.

Mesures suggérées

De manière à s'attaquer au problème de la contrebande de cigarettes et d'atteindre l'objectif de réduire ce fléau de 10 % en 2010, l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation propose 10 mesures tangibles et faciles à mettre en place par les députés provinciaux et fédéraux dans chacune de leur circonscription. Celles-ci vont de la mise sur pied d'une Table de concertation à une invitation à passer deux heures derrière le comptoir d'un dépanneur, en passant par des représentations auprès des écoles, des municipalités, des autorités policières ainsi que des ministères concernés.

On en apprend enfin davantage sur la campagne 2010 de l'ACDA pour que celle la contrebande du tabac en visitant le site Internet www.objectifcontrebande10-2010.com.